



**11 OCTOBRE 1945 – 11 OCTOBRE 2025**  
**80 ANS DE L'ORDONNANCE DE 1945 :**  
**IMPOSONS LA LOI DE RÉQUISITION DES BÂTIMENTS VIDES!**



A NANTES : RDV SAMEDI 11 OCTOBRE A 14H PLACE DULCIE SEPTEMBER  
(devant l'ancienne école des beaux-arts)

## **11 OCTOBRE 1945 – 11 OCTOBRE 2025**

Il y a 80 ans, l'ordonnance de 1945 est promulguée permettant à l'État de **réquisitionner provisoirement** des logements vides depuis au moins 6 mois, pour des sans-logis et des mal-logé-e-s, en attendant d'édifier des logements sociaux dans la France d'après-guerre. La réquisition est une mesure temporaire de 1 à 12 ans, et le propriétaire est indemnisé. Cette loi a fait ses preuves : entre 1945 et 1970, plus de 110 000 logements sont réquisitionnés pour loger des familles sans toit. En 1995, après l'occupation du 7 rue du Dragon à Paris, 1000 logements appartenant à des banques sont encore réquisitionnés.

Aujourd'hui, à Nantes, **plusieurs milliers de personnes** sont sans-logis et meurent en moyenne à 49 ans, après avoir subi violences sociales, physiques et psychologiques. Parmi elles, **de nombreux enfants** dorment à la rue en cette rentrée scolaire 2025. Les loyers grimpent alors que les revenus stagnent, des logements restent dégradés, l'Etat réduit drastiquement les places d'hébergement et les listes d'attente pour un HLM ne cessent de s'allonger tandis que les démolitions vont bon train.

À cela s'ajoutent, dans toute la France, environ 120 000 familles condamnées par la justice à être expulsées, dont 24 000 expulsées de force par la police en 2024. A Nantes les expulsions manu militari ont été multipliées par 2 en 10 ans.

## **DIX FOIS PLUS DE BÂTIMENTS VIDES QUE DE PERSONNES SANS-ABRIS**

Pendant ce temps en Loire-Atlantique, plus de 33 000 logements sont vides, dont 14 000 depuis plus de deux ans, ainsi que des **milliers de m2 de bureaux laissés vides** ! Ces bâtiments sont utilisés comme **outils de spéculation** par les banques, les fonds d'investissement et les maxi-rentiers qui détiennent la moitié des logements locatifs.

Dans la métropole de Nantes, ce sont **15 000 logements qui restent vacants** en 2025, dont plus de 5000 vides depuis plus de 2 ans ! Largement assez pour reloger toustes ceux qui en ont besoin.

## **AUJOURD'HUI C'EST LA RUE OU LA PRISON !**

Au lieu d'appliquer la loi de réquisition, Macron a choisi de promulguer la loi Kasbarian- Bergé, pour **expulser plus vite** les locataires et **criminaliser** les sans-logis et les squatters !

Le choix du gouvernement est clair : **protéger les profits** des spéculateurs plutôt que le droit au logement. Pendant que des ultra-riches possèdent des milliers d'appartements, des enfants **dorment dehors** et les occupants de bâtiments vides sont **jeté-es en prison** : voilà la situation en France, 80 ans après la création de la loi de réquisition !

## **UN LOGEMENT C'EST FAIT POUR HABITER, PAS POUR SPÉCULER !**

Il est temps d'**imposer** l'application de la loi ! Nous nous joignons à une campagne nationale pour :

- **Reloger** immédiatement les sans-abris et les familles menacées d'expulsion sans solution
- **Mettre fin** au scandale des locaux vides utilisés pour spéculer ou pour frauder
- **Produire** massivement des logements à bas-loyer, plafonner à la baisse les loyers et les charges, arrêter les expulsions, faire respecter les droits censés protéger les sans logis et mal logé-es....

**11 OCTOBRE 2025 : MOBILISATIONS PARTOUT EN FRANCE**  
**Rejoignez la campagne « Action Réquisition » !**

**Premiers signataires :** CGT AUBE 44, DAL 44, Gasprom, LDH 44, UD CSF44, UL CGT Nantes, Solidaires Nantes, Watizat Nantes, le comité nantais des Soulèvements de la Terre...